

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT HUIT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 22 mars 2022

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON.

Absente excusée : Mme Sandrine BONNIER, pouvoir à M Anthony CARRA

Secrétaire de séance : M Sébastien GUTTON

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour solliciter une subvention au Département pour la rénovation de l'ancien couvent. Unanimité

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion est présenté aux conseil municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé. Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur Michel JOYAUX prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à délibérer. Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif établi pour l'année 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
708 214,30 €	910 253,87 €	633 834,32 €	460 455,37 €

Excédent de fonctionnement : 202 039,57 € Déficit d'investissement : 173 378,95 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **202 039,57 €**. Il propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le projet de budget primitif 2022. Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2022. Il invite l'assemblée à les examiner. M Olivier PIECHON ne prend pas part au vote.

Associations	Proposition 2022
Club de l'accueil	600 €
Le P'tit Alanqué	2 000 €
Pétanque	300 €
Les amis de la maison paroissiale	500 €
Rontal'unisson	500 €
Lycée agricole Ressins	100 €
MFR Anneyron	50 €
Classe découverte - OCCE	2 000 €
TOTAL	6 050 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE P'TIT ALANQUE POUR LE LAND'ART

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°47/2021 du 13/12/2021 qui l'autorisait à signer une convention d'objectifs pluriannuels avec l'association Le P'tit Alanqué pour le Land'Art. Dans cette dernière il est prévu que la commune verse une subvention de 25 000 € en un versement unique.

(« Pour l'année 2022, il est prévu une subvention de 25 000 € pour le financement de quatre œuvres à 2 000 € chacune. Les 5 000 € restants couvriraient des frais inhérents à la mise en place de panneaux d'exposition, de signalétique... »). M Olivier PIECHON ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Mme Mélanie LOOS à 20h45

DELIBERATION : FIXATION DES TAUX DES TAXES 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2021 et demande au conseil municipal de se prononcer sur leur maintien ou leur modification.

Monsieur le Maire rappelle que compte-tenu de la réforme de la fiscalité locale l'an dernier (et de la redescente du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties départemental aux communes), le vote du taux de taxes communal doit tenir compte du taux départemental 2020 (soit 11,03 %).

	Taux
Taxe d'habitation	19,06 %
Taxe foncière bâtie	39,30 %
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2022 élaboré par la Commission des Finances. Il présente d'abord pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent. Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains. Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	011	Charges à caractère général	280 890,00 €
	012	Charges de personnel	353 986,00 €
	014	Atténuations de charges	54 000,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	56 677,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	1 700,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	133 068,00 €
	66	Charges financières	21 819,00 €
	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
		TOTAL DES DEPENSES	

RECETTES	013	Atténuation des charges	1 500,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
	70	Produits des services	88 900,00 €
	73	Impôts et taxes	539 773,00 €
	74	Dotations et participations	228 967,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	55 000,00 €
	76	Produits financiers	0,00 €
	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES		914 140,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	001	Solde d'exécution négatif reporté	7 958.20 €
	16	Remboursement d'emprunts et cautions	105 295.09 €
	20	Immobilisations incorporelles	16 138,47 €
	21	Immobilisations corporelles	741 440,00 €
	23	Immobilisations en cours	622 354,54 €
	TOTAL DES DEPENSES		
DONT RESTES A REALISER EN DEPENSES			602 337,68 €

RECETTES	010	Immobilisations incorporelles	79 277,00 €
	1068	Affectation du résultat de fonctionnement	202 039,57 €
	16	Emprunts et dettes	382 280,73 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	56 677,00 €
	13	Subventions	771 212,00 €
	28	Amortissements	1 700,00 €
	TOTAL DES RECETTES		
DONT RESTES A REALISER EN RECETTES			615 019.91 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion est présenté au conseil municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur Michel JOYAUX prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à délibérer. Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif établi pour l'année 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7 818,56 €	20 291,38 €	0,00 €	10 911,51 €

Excédent de fonctionnement : 12 472,82 € Excédent d'investissement : 10 911,51 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte administratif du budget annexe Café de la Place de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **12 472,82 €**. Il propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le projet de budget primitif 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'examen du projet de budget primitif 2022 élaboré par la commission des finances pour le budget annexe « café de la place ». Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
6132	Location des murs	6 144,90 €	70388	Redevances	14 400,00 €
63513	Impôts locaux	100,00 €	70878	Taxe OM	100,00 €
023	Virement section investissement	14 400,00 €	752	Loyers des murs	6 144,90 €
	Régul TVA	5,00 €			
	TOTAL	20 649.90 €		TOTAL	20 649.90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
168741	Avance du BP	20 344,32 €	021	Virement section fonctionnement	14 400,00 €
001	Solde d'exécution	9 528,50 €	165	Dépôt de garantie	3 000,00 €
			1068	Excédent fonctionnement	12 472,82 €
	TOTAL	29 872,82 €		TOTAL	29 872,82 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : APPROBATION PROGRAMME D'ACTION ASSOCIE AUX PENAP

Monsieur le Maire explique que la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action. Le programme d'action 2018-2021 est terminé. Le futur programme PENAP est organisé autour de cinq axes d'intervention possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 5 années (2022-2026), le nouveau programme d'action se décline en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : ACQUISITION PARCELLES CONSORTS RULLIAT-GRATALOUP - ZAUe

Monsieur le Maire expose que les parcelles cadastrées AM N°182 (3 580 m²) et AE N°214 (366 m²) ont fait l'objet d'un classement en zone AUe (zone d'urbanisation future à vocation économique) en vue du développement d'une future zone d'activités. Ces parcelles appartiennent aux Consorts RULLIAT-GRATALOUP. Les propriétaires ont donné leurs accords de principe écrits pour vendre ces parcelles à la commune. Les propositions d'achat, acceptées par les propriétaires, étaient de 15 € / m², soit : 53 700 € pour la parcelle cadastrée AM N°182 pour la surface totale de 3 580 m² ; 5 490 € pour la parcelle cadastrée AE N°214 pour la surface totale de 366 m² Soit un total de 59 190 € pour une surface totale de 3 946 m². Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'acquisition de ces parcelles et à signer tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire expose que la société ENEDIS développe, construit, entretien et exploite les ouvrages électriques. Elle porte un projet d'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section Am N°401 sise aux Grandes Bruyères et appartenant à la commune. Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention de servitude entre la commune et la société ENEDIS pour l'implantation de ce poste de transformation sur la parcelle appartenant au patrimoine communal. La société ENEDIS sera redevable d'une indemnité globale et forfaitaire de deux cents euros (200 €). Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de servitude nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du carrefour des Grandes Bruyères. Il s'agit de sécuriser les usagers de la route en limitant la vitesse sur ce carrefour dangereux où la visibilité est limitée.

Le coût de cet aménagement est estimé à 35 000 €. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERATIONS : SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION ENREGETIQUE DE L'ANCIEN COUVET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR), DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose les travaux de rénovation énergétique de l'ancien couvet.

Ces travaux porteront notamment sur :

- 1/la réaffectation et l'aménagement d'une partie de l'ancien centre de loisirs actuellement non utilisée. Il s'agit de créer un local dédié à l'accueil de la petite enfance mutualisé entre le Relais d'assistants maternels itinérants intercommunaux et l'association d'assistantes maternelles.

-2/ l'isolation et le remplacement des menuiseries du couloir de la micro crèche dans le but d'améliorer le confort des usagers et de réduire les consommations de fuel utilisé pour le chauffage

- 3/l'extension du Musée Paul Buyer (rénovation et isolation du bâtiment) ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention DETR, DSIL et APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
- Mission contrôle technique, coordination SPS - Maîtrise d'œuvre - Travaux isolation, toiture, menuiseries...	445 200 €	DETR	171 400 €
		DSIL	100 000 €
		Conseil départemental	30 000 €
		Fonds propres	143 800 €
TOTAL DEPENSES	445 200 €	TOTAL RECETTES	445 200 €

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Bâtiment : Jean-Yves BOUCHUT annonce que les travaux de l'extension de la médiathèque débuteront le 4 avril pour se terminer fin juin. La médiathèque restera ouverte pendant les travaux et sera fermée en juillet et août pour permettre la réouverture dans le nouvel espace à la rentrée.

Commission voirie : Valérie SALIGNAT : L'épicéa près de la micro crèche a été coupé.

Michel JOYAUX a participé à une réunion du Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble. En 2023, le réseau Numéricâble deviendra payant. Un appel d'offres est en cours pour le rachat de ce réseau.

Conseil d'école : Mélanie LOOS rapporte que les effectifs sont stables, les nouvelles inscriptions sont en cours. (12 naissances en 2019, ce qui devrait compenser les 12 départs en CM2). La commune est remerciée pour les travaux de marquage au sol de la cour. Suite à la levée du protocole, les familles ont repris le ramassage des déchets de la cantine. Il sera peut-être envisagé d'installer un composteur. Suite à un relâchement général de la discipline lors des temps périscolaires, un message a été adressé aux familles pour un rappel du règlement.

Le comité des fêtes de Chaussan organise les Jeux de l'Olympe les 25 et 26 juin (jeux inter-villages St Sorlin, St Laurent d'Agny, Chaussan et Rontalon. Il faut constituer des équipes par tranche d'âges.

QUESTIONS DIVERSES :

PARCELLES LAND'ART : Le Département propose de céder à la commune les parcelles cadastrées section AB N°258, 225 et 44. A ce jour, la commune a signé des conventions d'occupations pour pouvoir installer le parcours du Land'Art. La valeur vénale ayant estimé par le service des Domaines à 1 €, le conseil municipal se prononce favorablement.